

● (1450)

RADIO-CANADA

LA DIFFUSION D'UNE CHANSON INCITANT AU SUICIDE

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Ma question, qui s'adresse au ministre des Communications, concerne la chanson «What's It Like To Be Dead». A la lumière de ce que m'ont dit des psychiatres, cette chanson pourrait, dans certaines circonstances, encourager un jeune à l'esprit un peu dérangé ou instable à se suicider, et pourtant on continue de la passer sur les ondes de Radio-Canada. Hier, j'ai demandé à M. Juneau d'en assumer la responsabilité et de démissionner. Le ministre pourrait-il demander de façon très claire au président de la Société Radio-Canada de faire preuve de meilleur jugement immédiat? Pourrait-il également demander au CRTC de déterminer si cette chanson devrait être bannie de toutes les ondes?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, les députés savent fort bien que selon la Loi sur la radiodiffusion, ce sont les radiodiffuseurs eux-mêmes qui sont responsables de la sélection et du contenu des émissions qu'ils diffusent sous la seule réserve de la réglementation générale et de la surveillance du CRTC. Conséquemment, la responsabilité de la programmation de la Société Radio-Canada relève entièrement de la direction de cette société et de son conseil d'administration. Je ne possède donc pas comme ministre des Communications des pouvoirs directs d'intervention en ces matières. Mais, vous pouvez être assuré, monsieur le Président, que j'informerai la Direction de Radio-Canada et du CRTC des préoccupations exprimées à la Chambre.

* * *

[Traduction]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE À LA MINISTRE D'ANNULER UNE MODIFICATION
APPORTÉE AUX RÈGLEMENTS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le 1^{er} janvier, malgré de nombreuses protestations, la ministre a supprimé les prestations d'assurance-chômage aux personnes touchant une pension de pré-retraite. Lundi dernier, un membre de la Commission Forget a qualifié cette mesure dure et prématurée. La ministre est-elle maintenant disposée à retirer ses propositions et à les soumettre à la Commission Forget qui étudie tout le régime d'assurance-chômage?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, on a déjà posé cette question à un certain nombre de reprises à la Chambre, et j'ai fait remarquer alors que la modification apportée aux règlements avait été annoncée pour la première fois le 8 novembre 1984. Par la suite, on l'a annoncée à nouveau, lorsque le gouvernement a accordé un délai d'une année pour la mise en œuvre du règlement. Cela donnait aux employeurs et aux employés la

Questions orales

chance de s'adapter à ce changement, avant son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1986. C'est là où nous en sommes.

Nous avons également chargé la Commission Forget d'examiner toute la question des cotisations et de déterminer qui les verse, dans quelles circonstances et quand, et j'attends avec impatience son rapport.

LE VERSEMENT DES COTISATIONS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, aucune des explications de la ministre ne justifie cette proposition, les intéressés n'ont pas été bien consultés et ne sont mis au courant que maintenant. Étant donné que beaucoup de ces gens doivent prendre leur retraite anticipée, pourquoi la ministre les force-t-elle à verser des cotisations, s'ils ne peuvent jamais profiter de ce programme? Pourquoi devraient-ils verser des cotisations d'assurance-chômage, alors qu'ils ne pourront jamais toucher de prestations, même s'ils ont moins de 65 ans et cherchent un emploi?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le régime d'assurance-chômage repose sur le principe—qui a été élargi par l'ancien gouvernement—selon lequel tous les employés rémunérés doivent verser des cotisations. Beaucoup de Canadiens cotisent, mais ne retirent jamais de prestations. En fait, c'est pour cette raison que j'ai demandé à la Commission Forget d'examiner de près cette question.

* * *

LA SANTÉ

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR DES FUITES DE GAZ
SURVENUES À STONEY CREEK (ONTARIO)

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Va-t-il maintenant commander une étude globale, en collaboration avec les ministres du Travail et de l'Environnement, sur les activités de la Chipman Chemicals Limited à Stoney Creek, en Ontario? Il s'agirait surtout de déterminer les conséquences, pour les employés de cette usine et les habitants de la région avoisinante, des fuites de gaz organophosphorique qui se sont produites au cours des 10 derniers mois. La dernière fuite du genre a eu lieu hier et des centaines de personnes ont dû évacuer leur foyer.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, l'affaire dont parle le député a été passablement étudiée par le député de Lincoln, la circonscription dans laquelle se trouve cette usine. Ces fuites inquiétaient tellement qu'il a pris la peine d'amener du personnel sur les lieux. Ces incidents relèvent du gouvernement provincial dans une certaine mesure. Nous tâchons de voir quelle autre disposition devrait être prise en l'occurrence et s'il ne vaudrait pas mieux nous ranger à la suggestion du député. Mais ce qui nous intéresse avant tout, c'est la sécurité des travailleurs et des habitants de la région avoisinante. Je prends très au sérieux les instances du député et celles du député de Lincoln et nous suivons cette affaire de près.